

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Missions de maîtrise d'œuvre –Restauration du Moulin de Saint-Witz**

**Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la mission de maîtrise d'œuvre suivante, ayant pour objet la restauration du Moulin de Saint-Witz.

Vu la proposition d'honoraires établie par l'architecte Mme Suzana DEMETRESCU-GUENEGO.

### DÉCIDE

**Article 1 :**

De signer la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Moulin avec l'architecte du Patrimoine Mme Suzana DEMETRESCU-GUENEGO sise au 2 allée du Commandant Charcot - 77 200 TORCY pour les missions suivantes :

**Mission Projet (PRO) :** Documents graphiques (plans, coupe, élévations) et écrits (descriptif des travaux) en vue de consultation d'entreprises. - **10 640€ HT (12 768€ TTC)**

**Mission Dossier de consultation des entreprises (DCE):** Accompagnement pour la rédaction des pièces administratives dans le cadre du dossier de consultation des entreprises – **1 330€ HT (1 596€ TTC)**

**Mission Assistance aux contrats des travaux (ACT) :** Accompagnement pour le choix des entreprises, études des offres- **2 660€ HT (3 192€TTC)**

**Mission Direction de l'exécution des travaux (DET) :** Suivi des travaux, comptes-rendus, suivi financier, certificats de paiements – **9 310€HT (11 172€ TTC)**

**Mission Assistance aux opérations de réception (AOR) : Réception des travaux, levée des réserves, documents écrits de réception des travaux) – 2 660€ HT (3 192€ TTC)**

**Article 2 :**

Pour un forfait total d'honoraires de **26 600€ HT** soit **31 920€ TTC**.

Le Montant de réfection des parements extérieurs étant de 266 000€ HT.

Le règlement des honoraires interviendra à la présentation de la facture pour chaque mission phase études (PRO, DCE, ACT) et selon l'avancement des missions phase travaux (DET, AOR)

**Article 3 :**

Ampliation de la présente décision est adressée au receveur du SGC de Garges et au Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, le 15 mai 2025

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

